

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_ Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(4\)Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Van Laer, 12 août 1863](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Van Laer, 12 août 1863

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Van Laer](#) est destinataire de cette lettre

[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction[12 août 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Van Laer](#)

Lieu de destinationBruxelles (Belgique)

## Description

Résumé Godin informe Van Laer qu'il cessera de lui confier des voyages et de lui verser une allocation mensuelle de 50 F à partir du mois suivant : « Dans l'impossibilité où je suis de subordonner l'offre de mes produits en Belgique aux voyages que vous fait faire votre maison principale, me détermine à mettre en route, tout spécialement, un employé de mon établissement. » Godin lui indique qu'il pourra toujours continuer à placer les produits de l'usine de Laeken s'il le désire, en bénéficiant d'une commission de 3 % sur les ventes mais en contribuant à 1/10e des pertes en cas d'insolvabilité d'un client.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « "/>
- Le courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Van Laer

Genre Homme

Pays d'origine Belgique

Biographie Voyageur de commerce actif en Belgique dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il voyage en 1862-1863 pour le comte des Fonderies et manufactures Goidin-Lemaire. Van Laer réside à Bruxelles (Belgique) en 1863.

---

Nom Vigerie, A.

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Comptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 1 p. (364r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et

métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

364

Le 12 Jout 1763

Monsieur Van Laer  
Bruxelles.

Il m'est impossible où je suis de subordonner l'offre de mes  
produits en Belgique aux voyages que vous fait faire  
votre maison principale, & me le termine à mettre  
en route, tout le plus tôt possible, un employé de mon  
nom.

Je vous en donne avis & vous prie de prendre  
note que j'attends ce mois, & ne vous devrais plus  
l'allocation mensuelle de 30<sup>0</sup> que je vous faisais.

Si il vous convient de placer mes articles,  
lorsque vous serez en voyage, vous pourrez toujours  
vous faire rendre par l'usine de Lecker  
d'après les motifs, tarifs & conditions; mais pour les  
affaires & à dater du 31<sup>0</sup> je ne vous  
allouerais aucun fixe; vous aurez seulement droit  
à une commission de trois pour cent sur le  
montant net des ventes, encaissées & vous en serez  
participer pour un tiers sans les pertes que  
j'en pourrais par suite de l'insubordination des maisons,  
vous vous aurez rendu pour mon compte.

Agrez, Monsieur, mes salutations pressées,  
Je suis votre  
très dévoué  
serviteur  
J. G. de Volin de Meire